

VILLE DE CARCASSONNE

N° D'ORDRE 464

DECISION DU MAIRE

En application de la délibération n°4 du Conseil Municipal du 3 juillet 2020 et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

EXPOSITION EXTERIEURE ASSURANCE EXPOSITION GUY FERRER MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

Durant l'été 2021, dans le cadre des manifestations estivales, Guy FERRER, artiste connu et reconnu, a été invité à exposer à Carcassonne. Pour cela, l'artiste met gracieusement à la disposition de la Ville de Carcassonne six de ses créations sculpturales en bronze :

PELERIN
PHARAONNE AMETHYSTE
TUMACO

COMPLICITE
LAMA
LE MAITRE DES COUPES

Ces sculptures sont prises en charge par la commune du 23 juin au 30 septembre 2021. A ces œuvres s'ajoute la sculpture POEME (75.000 euros) jusqu'au transfert de propriété suite à acquisition par la commune. La ville de Carcassonne en assure la surveillance et la responsabilité pendant tout le temps de l'exposition. Un protocole de prêt entre la Ville et Guy FERRER a pour but de fixer les modalités de mise à disposition des œuvres d'art.

Considérant les risques liés à ce type d'exposition,
Considérant la nécessité de garantir ces œuvres en Tous Risques Œuvres d'Art,
Considérant le montant de la prestation à 1.450,96 TTC euros,
Considérant que les crédits nécessaires pour cette prestation sont inscrits sur la ligne 011.6161.33.303008,

J'ai donc décidé de conclure un marché à procédure adaptée avec AMLIN France représenté par ARNOUX ASSUR 3 rue Chastel 13100 AIX EN PROVENCE qui a proposé l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 1.450,96 euros TTC.

Carcassonne, le 06 JUL. 2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20210706-decision21164-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2021

Affichage : 06/07/2021

